



## PREAVIS MUNICIPAL 01-2023

# CHALET D'ALPAGE DE LA BAUDICHONNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 55'000. — POUR LA RÉNOVATION DU LOGEMENT OCCUPÉ PAR LE BERGER

---

*Dossier traité par : Jean-Pierre Widmer*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le chalet d'alpage de la Baudichonne fut construit entre 1750 et 1800, comme la plupart des chalets du Haut Jura. Il comprend trois secteurs :

- L'écurie et l'étable ;
- La fruitière ;
- Le logement pour le berger.

Les premiers gros travaux ont été réalisés en 2011, ils concernaient la rénovation de la toiture et la création d'un local sanitaire (préavis municipal 01-2011).

L'objet du présent préavis concerne la rénovation du logement occupé par le berger, employé du Syndicat agricole de La Rippe.

Le logement est très vétuste, l'évier de la cuisine est posé sur des briques non fixées, les écoulements ne sont pas étanches, les fenêtres sont en simple vitrage, la partie WC-douches est sans carrelage et les murs en mauvais état (moisissure à plusieurs endroits).

A l'étage, il n'y a une seule chambre, elle ne se situe pas au-dessus de la cuisine (seule pièce chauffée du chalet), de ce fait elle ne profite pas la chaleur résiduelle. Cette chambre est petite et n'est pas adaptée pour accueillir un berger avec sa famille. De plus en plus, les postulants viennent avec femme et enfants, ce qui est le cas du berger actuel.

Le chalet étant situé à 1'400 mètres d'altitude, en début et fin de saison, les nuits peuvent être froides et humides. Il est donc nécessaire de créer une chambre supplémentaire avec une trappe pour laisser circuler l'air chaud venant de la cuisine.

Un bail à ferme agricole pour exploitation d'estivage lie la commune de La Rippe au Syndicat d'élevage de la Rippe. Le montant du fermage est fixé à CHF 10'000. — par année. L'échéance du bail actuel est le 31 décembre 2024. Une expertise sera effectuée au printemps 2024 afin de

réévaluer le montant du fermage et rédiger un nouveau bail, bail qui devra être soumis à la Commission cantonale d'affermage.

## 2. Descriptif des travaux

Les travaux suivants sont prévus :

- Réfection de la cuisine ;
- Agrandissement de la pièce à vivre ;
- Changement des fenêtres et des portes ;
- Pose de carrelage à la salle de douche-WC ;
- Création d'une chambre supplémentaire attenante à la chambre existante ;
- Pose d'un velux.

## 3. Coût des travaux

### Maçonnerie

	Montant CHF
Démolition du mur et évacuation des gravats	1'500
Radier et seuils de porte	800
Isolation, montage d'un mur en briques + crépis	2'500
Carrelage douche-WC	2'000
Petites réparations de l'ancien foyer désaffecté	1'200
Fournitures	420
<b>Total maçonnerie (HT)</b>	<b>8'420</b>

### Ebénisterie, charpente

	Montant CHF
Elaboration technique	3'220
Porte d'entrée et porte accès à l'écurie et fenêtres	4'234
Cuisine : petit agencement	3'500
Etage : création complète d'une chambre supplémentaire	19'987
Velux et ferblanterie	4'070
<b>Total ébénisterie et charpente (HT)</b>	<b>35'011</b>

### Autres frais

	Montant CHF
Frais de mise à l'enquête publique	4'000
Divers et imprévus	3'000
<b>Total autres frais (HT)</b>	<b>7'000</b>

	Montant CHF
<b>Total réfection de l'appartement (HT)</b>	<b>50'431</b>
TVA 7.7%	3'883
<b>TOTAL TTC</b>	<b>54'314</b>
<b>ARRONDI</b>	<b>55'000</b>

## 4. Conclusion

En l'état actuel, il serait difficile de garder ou de retrouver un berger acceptant de vivre dans ces conditions.

Afin de conserver le patrimoine communal, d'assurer un minimum de confort pour le berger et sa famille, de répondre aux exigences minimales pour un tel logement. Ces travaux de rénovation sont donc indispensables.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 03-2023 relatif à la demande d'un crédit de CHF 55'000. — pour la rénovation du logement du chalet de la Baudichonne occupé par le berger

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### Décide

1. d'octroyer à la Municipalité de La Rippe un crédit de CHF 55'000. — lui permettant d'entreprendre les travaux de rénovation de logement du le chalet de la Baudichonne occupé par le berger ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 55'000. —.

Son mode de financement sera fait par emprunt bancaire. La durée d'amortissement sera de 30 ans au maximum, conformément à l'article 17 al. 1 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Une partie de l'amortissement sera réalisé par les revenus de la location.

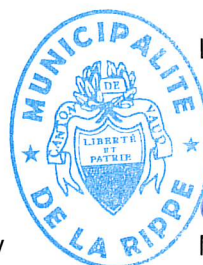
Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler

Annexe : dossier photos